

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NÎMES
Réf. : PB/SS - Aff. Générales

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 122 /2023

OBJET : FONCTION PUBLIQUE – police municipale – Protection Fonctionnelle –
Versement de dommages et intérêts – Guillaume MEYNARD -

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu le jugement du tribunal correctionnel de Nîmes en date du 4 juillet 2022,

Vu l'arrêt de la Cour d'Appel de Nîmes du 16 mai 2023, confirmant les intérêts civils du jugement de 1^{ère} instance,

Considérant que l'administration doit protéger le fonctionnaire victime d'une atteinte volontaire à l'intégrité de sa personne, de violences, de harcèlement, de menaces, d'injures, de diffamations ou encore d'outrages, à condition que lui-même n'ait commis aucune faute personnelle.

DECIDE

- De verser la somme de 1500,00€ et 31,10€ soit 1531,10 € (Mille cinq cent trente et un euros et dix centimes d'euros) à Monsieur Guillaume MEYNARD au titre du préjudice moral et matériel subi dans l'exercice de ses fonctions (dépositaire de l'autorité publique) conformément aux jugements susvisés et dans le cadre de la protection fonctionnelle.
- De charger Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le comptable public, de l'exécution de la présente.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 12 décembre 2023



Madame le Maire

Pascale BORIES

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20231213-122-2023-AU
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 13/12/2023